



PROJET PEDAGOGIQUE 2018/2019

SIVU ENFANCE JEUNESSE DE LA VALLEE DE LA VANERA

1- PREAMBULE

Les accueils de loisirs sont une composante essentielle de la politique éducative locale en direction des enfants. Ils mettent en œuvre de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité, d'égalité des chances et de participation.

Ils contribuent aux acquisitions de connaissances, à la conquête de l'autonomie et de la responsabilité, au « vivre ensemble », à « l'agir ensemble ».

Ils représentent avant tout des lieux de détente où l'aspect ludique est privilégié. L'enfant y est considéré dans sa globalité. Son épanouissement est favorisé par la pratique de jeux, d'activités de loisirs, sportives, culturelles et artistiques et par une ouverture sur le monde extérieur.

2- L'ORGANISATEUR

S.I.V.U Enfance Jeunesse de la Vallée de la VANERA

1 rue du canigou 66340 OSSEJA

☎ : 04 30 45 14 81- 📧 : sivu.ej.vanera@gmail.com

Le **S.I.V.U Enfance Jeunesse de la Vallée de la VANERA** regroupe les communes de :
ENVEITG, NAHUJA, OSSEJA, PALAU DE CERDAGNE et VALCEBOLLERE.

3- DESCRIPTIF DES STRUCTURES

3-1.Les ALSH périscolaires

a. Les accueils périscolaires maternelles et élémentaires

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis (matin - midi et soir) :

Groupe scolaire d'OSSEJA
2 Rue du Canigou 66340 OSSEJA
☎ : 06 47 29 03 79 / 06 25 22 86 28
✉ : pijosseja@orange.fr

Groupe scolaire d'ENVEITG
14 Av. de la gare internationale 66760
ENVEITG
☎ : 07 87 26 75 75/ 06 25 22 86 28
✉ : pijosseja@orange.fr

b. L'accueil périscolaire adolescents

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir :

PIJ d'OSSEJA
1 Rue du Canigou 66340 OSSEJA
☎ : 06 25 22 86 28 /04.30.45.14.81
✉ : pijosseja@orange.fr

3-2.Les ALSH extrascolaires maternelles, primaires, passerelles et adolescents

En période de vacances :

Accueil de loisirs « Joan Cayrol »
Ecole de Palau de Cerdagne
8, rue d'Espagne 66340 PALAU DE CERDAGNE
☎ : 06 25 22 86 28 /06 47 29 03 79/ 04 68 04 91 80 ✉ : pijosseja@orange.fr

En période scolaire :

a- Les mercredis pour les 3-6 et 6-12 ans

Groupe scolaire d'OSSEJA
2 Rue du Canigou 66340 OSSEJA
☎ : 06 47 29 03 79 / 06 25 22 86 28
✉ : pijosseja@orange.fr

b- Les mercredis et samedis pour les 12-17 ans:

1 rue du Canigou 66340 OSSEJA
☎ : 06 25 22 86 28 / 04 30 45 14 81
✉ : pijosseja@orange.fr

4. LE PUBLIC ET LA CAPACITE D'ACCUEIL

Les ALSH périscolaires et extrascolaires sont déclarés auprès de la D.D.C.S. des P.O.

4.1 PERISCOLAIRE MATIN, MIDI ET SOIR (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE) - OSSEJA

La capacité d'accueil des accueils de loisirs périscolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis (matin, midi et soir), à OSSEJA est divisée en deux groupes:

- Maternel : 28 enfants

- Primaire : 56 enfants

Ces deux groupes sont constitués d'enfants scolarisés dans le cadre du R.P.I OSSEJA- PALAU de Cerdagne.

4.2 PERISCOLAIRE MATIN, MIDI ET SOIR (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE) - ENVEITG

La capacité d'accueil des accueils de loisirs périscolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis (matin, midi et soir) à ENVEITG est divisée en deux groupes:

- Maternel : 20 enfants
- Primaire : 30 enfants

Ces deux groupes sont constitués d'enfants scolarisés dans le cadre du R.P.I de la vallée du Carol. L'accueil du matin et du soir n'est pas déclaré à la DDCS, c'est une garderie.

4.3 EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI APRES-MIDI (ADOLESCENT) – OSSEJA

La capacité d'accueil de l'accueil de loisirs extrascolaire adolescent du mercredi après-midi est composée de deux groupes :

- 12 enfants de 6 à 11 ans,
- 12 enfants de 12 à 17 ans.

4.4 EXTRASCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DU MERCREDI– OSSEJA

La capacité d'accueil de cet accueil de loisirs est composée de deux groupes :

- 24 enfants de 3 à 6 ans,
- 24 enfants de 6 à 11 ans.

4.5 EXTRASCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE - PALAU DE CERDAGNE

La capacité d'accueil de cet accueil de loisirs en période de vacances est composée de deux groupes :

- 24 enfants de 3 à 6 ans,
- 16 enfants de 6 à 11 ans.

4.6 EXTRASCOLAIRE ADOLESCENT ET GROUPE PASSERELLE - PALAU DE CERDAGNE

La capacité d'accueil de cet accueil de loisirs en période de vacances est composée de deux groupes :

- 12 enfants de 12 à 17 ans,

- 12 enfants de 9 à 11 ans (passerelle).

Ce dispositif est mis en place pour répondre aux besoins des enfants âgés de 9 à 11 ans. La passerelle a pour objectif de favoriser le passage des enfants entre l'accueil de loisirs primaire et l'accueil de loisirs adolescent. Les enfants de l'accueil de loisirs primaire devront choisir à l'inscription entre les activités qui sont proposées à l'accueil de loisirs primaire et celles qui sont proposées par l'accueil de loisirs adolescent.

5- L'ENCADREMENT

5.1 L'ENCADREMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.

Le nombre d'encadrant des accueils périscolaires et extrascolaires est adapté en fonction du nombre d'enfants participant aux activités.

Il respecte les taux d'encadrements imposés par la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

PEDT en accueil périscolaire:

- 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 mineurs âgés de 6 ans ou plus

En accueil extrascolaire :

- 1 animateur pour 8 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 mineurs âgés de 6 ans ou plus

L'encadrement ne peut pas être inférieur à 2 personnes exerçant les fonctions d'animation quels que soient le nombre et l'âge des mineurs.

a) Les accueils périscolaires maternels, élémentaires, et adolescents.

L'équipe éducative est constituée de :

Les animateurs du SIVU Enfance Jeunesse de la VANERA: Suzanna CHAUMONT, Aïda GUBIANES PEDRAZA, Mélissa TOUCHET, Bernard REZZANI, Clémence LAGIRARDE, Valérie DELES, Marie-Ange LAGAESSE, Antoine PONSA, Jérémy SAINT-FELIX, Justine SCHMITT, Canddy GRAMOLI, Céline PLANELLA, Roselyne BOSOM, Marie Louise MARTI, Noëlle BOVET.

ALSH Osséja

Direction des 3-17 ans : Clémence LAGIRARDE

Direction adjointe des 3-17 : Marie-Ange LAGAESSE

ALSH Enveitg

Direction des 3-17 ans : Suzanna CHAUMONT

b) L'accueil extrascolaire maternel et élémentaire.

L'équipe éducative est constituée de :

Les animateurs du SIVU Enfance Jeunesse de la VANERA: Suzanna CHAUMONT, Aïda GUBIANES PEDRAZA, Bernard REZZANI, Clémence LAGIRARDE, Valérie DELES, Marie-Ange LAGAESSE, Antoine PONSА, Jérémy SAINT-FELIX, Justine SCHMITT, Mélissa TOUCHET, Caddy GRAMOLI.

ALSH Osséja

Direction des 3-6 ans : Marie-Ange LAGAESSE

Direction des 6-13 : Mélissa TOUCHET

L'accueil extrascolaire adolescent et passerelle.

L'équipe éducative est constituée de :

Les animateurs du SIVU Enfance Jeunesse de la VANERA: Suzanna CHAUMONT, Aida GUBIANES PEDRAZA, Bernard REZZANI, Clémence LAGIRARDE, Valérie DELES, Marie-Ange LAGAESSE, Caddy GRAMOLI, Antoine PONSА, Jérémy SAINT-FELIX, Justine SCHMITT, Mélissa TOUCHET.

ALSH Osséja

Direction des 10-13 et 14-17 : Justine SCHMITT

ALSH Palau de Cerdagne

Direction des 3-12 ans : Marie-Ange LAGAESSE

Direction des 6-17 : Suzanna CHAUMONT

6. LES HORAIRES

6.1 PERISCOLAIRE MATIN, MIDI ET SOIR (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE)

► OSSEJA

Horaires d'ouvertures	Type d'accueil
7h45 – 8h50	ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN
11h45 - 13h30	ACCUEIL PERISCOLAIRE TEMPS MERIDIEN
16h30 – 18h15	ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

6.2 PERISCOLAIRE MATIN, MIDI ET SOIR (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE)

► ENVEITG

Horaires d'ouvertures	Type d'accueil
------------------------------	-----------------------

7h30 – 8h50	Garderie du MATIN
11h45 – 13h45	ACCUEIL PERISCOLAIRE TEMPS MERIDIEN
16h50 – 18h15	Garderie du SOIR

6.3 PERISCOLAIRE SOIR (ADOLESCENT) ► OSSEJA

Horaires d'ouvertures	Type d'accueil
16h30 – 18h30	ACCUEIL PERISCOLAIRE ADOLESCENT

6.4/A EXTRASCOLAIRE MERCREDI APRES-MIDI (ADOLESCENT) ► OSSEJA

Horaires d'ouvertures	Type d'accueil
13h30 – 18h30	ACCUEIL PERISCOLAIRE ADOLESCENT DU MERCREDI APRES-MIDI

6.4/B EXTRASCOLAIRE SAMEDI (ADOLESCENT) ► OSSEJA

Horaires d'ouvertures	Type d'accueil
13h30 – 18h30 ou 10h00-17h00	ACCUEIL PERISCOLAIRE ADOLESCENT DU SAMEDI Sortie ponctuelle à la journée ou à la demi-journée

6.5 EXTRASCOLAIRE MATERNELLE, PRIMAIRE, PASSERELLE, ET ADOLESCENT ► PALAU DE CERDAGNE

Période de vacances	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Journée continue	7h45-18h15	7h45-18h15	7h45-18h15	7h45-18h15	7h45-18h15

7- LES INSCRIPTIONS

Lors de l'inscription les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant, à savoir :

- Une fiche de renseignements complétée et signée avec les noms, prénoms, adresse et numéros de téléphone (où ils peuvent être joints en cas d'urgence) des parents ou des Responsables légaux,
- Noms, prénoms, adresse et numéros de téléphone des autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant et susceptibles d'être appelées, faute de pouvoir joindre les parents en cas d'urgence, ou en cas d'absence de ces derniers au moment de la fermeture de l'Accueil de Loisirs,
- Une fiche sanitaire de liaison avec les renseignements concernant la santé de l'enfant : allergies, régimes alimentaires, soins particuliers, PAI
- Copies du carnet de vaccination,
- Attestation d'assurance extrascolaire, garanties : responsabilité civile et individuelle accident,
- Justificatif de domicile (facture EDF...)
- Numéro allocataire CAF ou MSA ou déclaration de ressources N-2
- Copie carte d'identité de l'enfant.
- Eventuelle ordonnance du Tribunal (autorité parentale, garde d'enfant),
- Autorisation de sortie de territoire(CERFA) +Copie carte d'identité du responsable légal.
- Attestation d'aisance aquatique (séjours avec activités nautiques)

Les parents doivent obligatoirement confirmer à l'équipe d'animation la présence de leur(s) enfant(s) aux différentes activités organisées par le SIVU Enfance Jeunesse de la vallée de la VANERA. Ils doivent informer des modifications relatives à l'accueil de leur(s) enfant(s) soit au bureau du SIVU (1 rue du Canigou) à OSSEJA soit par téléphone ou par mail.

8. FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTES STRUCTURES.

Avant temps d'accueil et/ou chaque activité, les animateurs effectuent l'appel des enfants par groupe. Les animateurs s'assurent que les enfants passent aux toilettes avant le début des activités (les animateurs doivent porter une attention particulière à l'hygiène et à la propreté des moins de 6 ans).

8.1 PERISCOLAIRE MATIN, MIDI ET SOIR (MATERNELLE ET PRIMAIRE) – OSSEJA / ENVEITG

Matin : C'est un moment calme qui permet à l'enfant de se réveiller en douceur. L'animateur fait le lien entre la famille et les enseignants. Les parents doivent confirmer aux animateurs la présence de leur(s) enfant(s) sur les différents temps d'accueil. L'enfant est acteur de son temps de loisirs : il choisit l'activité à laquelle il veut participer en veillant au respect du calme.

Midi : Les animateurs prennent en charge les enfants à la sortie des classes, les conduisent aux toilettes, les animateurs font l'appel et ensuite les encadrent au restaurant scolaire. Après manger, un temps de récréation permet aux enfants de s'amuser avant d'être reconduit par les animateurs à l'école (*Détails : Cf protocole cantine*). *Le repas est un moment important au niveau de l'échange et de la communication entre enfants et adultes. C'est également un moment d'apprentissage du respect des règles de vie en communauté.*

Soir : Les enfants sont pris en charge à la sortie des classes par les animateurs. Les enfants peuvent goûter et les animateurs mettent en place différents ateliers selon les envies du groupe d'enfants (jeux de société, coloriage, jeux à l'extérieur, lecture, ...). Les animateurs font le lien avec les parents au moment du départ des enfants. L'enfant est acteur de son temps de loisirs : il choisit l'activité à laquelle il veut participer.

8.2 EXTRASCOLAIRE MERCREDI APRES-MIDI (ADOLESCENT) – OSSEJA

13h30-14h15 : Accueil des enfants de l'accueil de loisirs adolescents.

C'est un moment d'échange et d'information, de propositions d'activités, de dialogues sur de futurs projets, d'apprentissage à la prise de parole et à l'écoute, où les enfants peuvent s'exprimer.

14h-16h : Temps d'activité

La notion de plaisir est primordiale : le plaisir de l'enfant mais aussi de l'animateur à échanger, partager, à participer, à réaliser un projet. Les propositions faites par l'équipe aux enfants doivent tenir compte de cette notion de plaisir et l'enfant n'est plus passif mais acteur. Les activités respectent les rythmes de chacun tout en apprenant les contraintes liées à la vie en collectivité. Le rangement et le nettoyage font partie de l'activité.

16h-16h30 : Départ échelonné et accueil des ados du « projet fille » et du « projet garçon ».

Les jeunes viennent et repartent avec leurs parents. De leur arrivée et jusqu'à leur départ, une surveillance continue est assurée. Les jeunes ne peuvent ni s'absenter, ni quitter les lieux (sauf autorisation parentale).

16h30 -18h30 : Temps d'activité « projet fille et projet garçon »

Les activités sont encadrées par les animateurs du SIVU Enfance Jeunesse de la VANERA et par des intervenants extérieurs qualifiés partenaires du projet (association chemin faisant, DE alpinisme Accompagnateur Moyenne Montagne, BE métiers de la forme et préparation physique – BEESAPT, prestataires locaux diplômés, intervenants santé,...)

18h15-18h30 : Départ échelonné.

8.3- L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LOISIRS MATERNELLE ET PRIMAIRE.

Arrivée échelonnée des enfants de 7h45 à 9h15 ce qui facilite l'organisation des familles qui s'adaptent en fonction de leurs horaires de travail. L'accueil privilégie les contacts entre les enfants car ils ne sont assujettis à aucune directive. Nous favoriserons donc les échanges entre eux tout en mettant en place des ateliers « Calme ». Cela nous permet de rester disponibles pour accueillir les familles et rassurer les enfants inquiets de quitter leurs parents.

Les animateurs assurant l'accueil du matin seront responsables du rangement des repas des enfants (récupérer les goûters, les ranger dans les sacs communs prévus à cet effet et mettre les repas du midi au réfrigérateur).

De même, ils vérifieront qu'ils ont apporté la tenue adéquate pour les activités de la journée (affaires de piscine, chaussures pour l'escalade...)

Les enfants qui arrivent tôt et qui n'ont pas le temps de déjeuner peuvent prendre leur collation du matin fourni par les parents.

Accueil du matin

Prise en main : C'est le départ de la vie collective du centre. Avant l'activité, les enfants passent aux toilettes, sans oublier le lavage des mains. Les enfants et animateurs créent une dynamique de groupe par l'intermédiaire de petits jeux, chansons....

Les activités : Les activités sont proposées et adaptées à l'âge des enfants.

L'animateur doit faire preuve de pédagogie dans la mise en place des activités et s'assurer que tous les enfants ont bien compris toutes les consignes.

La présence de l'animateur est indispensable pendant le déroulement des activités, plus particulièrement auprès des enfants en difficulté (penser à solliciter les enfants les plus timides ou qui ont du mal à s'intégrer).

La notion de groupe étant importante il est recommandé d'encourager les enfants à s'entraider. De même on favorisera les actions visant à rendre les enfants autonomes.

Il n'y a pas d'obligation pour les enfants de participer à une activité s'il ne le souhaite pas. On tente de négocier et de comprendre les motifs de son refus, au besoin on adapte l'activité. Le rangement des locaux par les enfants, après les activités est fortement conseillé.

Ne pas négliger l'hygiène et la sécurité lors de la mise en place des activités : prévoir les tapis au sol lors des activités à caractère sportif, les tabliers et les protections des tables lors des ateliers d'art plastique (peinture, colle, modelage de terre ...)

Les repas : Les repas sont pris au centre et « tirés du sac ». Il est évident qu'avant de passer à table les plus petits auront à effectuer un passage aux toilettes et tout le monde se sera lavé les mains. Les plus grands participent à la mise de table (réaliser un tableau de rotation). Le repas doit être un moment convivial. Les enfants peuvent s'installer où ils le souhaitent (les animateurs veillent néanmoins à éviter la concentration d'enfants trop agités).

Le rôle de l'animateur est important lors des repas :

- Aider les plus petits à découper les aliments et vérifier que tous ont suffisamment mangé,
- Eduquer les enfants sur l'importance d'une alimentation équilibrée,
- Veiller au respect des allergies alimentaires (éviter que les enfants échangent leurs repas)
- Ne pas obliger les enfants à finir leur repas lorsque les parents surchargent les sacs de nourriture et prévenir la famille lorsqu'un enfant n'a rien mangé,

Après le repas : Les enfants participent au rangement du coin repas. Les animateurs assurent le nettoyage quotidien de la salle, du mobilier et des micro-ondes.

Après un passage aux toilettes, on proposera un temps calme aux enfants. S'ils le souhaitent ils pourront être en autonomie dans leur salle d'activités. Les animateurs sont tenus de faire la surveillance pendant ce temps de transition.

Les plus petits seront conduits au dortoir où on les aidera à se préparer pour la sieste. Penser à donner les « doudous » s'ils les demandent. Afin de faciliter l'endormissement de tous on lira une courte histoire. L'animateur ne quittera le dortoir que lorsque tous les enfants seront endormis. La surveillance sera poursuivie avec un baby-phone.

Accueil de l'après-midi

Il se déroule dans les mêmes conditions que celui du matin.

Activité de l'après-midi : Les activités sont menées de la même manière que le matin. Toutefois il est recommandé de maintenir une certaine logique et harmonie dans les activités de la journée. Alternier le caractère des activités proposées (activités à caractère sportif/manuelles ou artistiques). Lorsque les activités se déroulent à l'extérieur du centre la vigilance, des animateurs, est requise et les règles de sécurité doivent être respectées.

Le goûter de l'après-midi : Après le passage aux toilettes, sans oublier le lavage des mains, on propose aux enfants le goûter apporté de la maison .Il est important d'éviter l'échange d'aliments entre eux afin de respecter les régimes alimentaires de chacun (allergies...). Penser à rendre les restes du goûter aux enfants. Lorsque le goûter est terminé, les enfants pourront jouer en autonomie avec les jeux de leur choix. Les animateurs assurent la surveillance.

Départ échelonné : Les enfants attendent l'arrivée des parents et profitent de ce moment pour jouer entre eux. C'est le moment pour les animateurs de faire le bilan de la journée (équipe de sortie et équipe d'arrivée) afin de transmettre aux parents le déroulement de la journée de leurs enfants (seulement si c'est nécessaire ou si les parents en font la demande) .Lorsqu'il s'agit d'informations importantes ou graves c'est le responsable de la structure qui entre en relation avec les parents. Dans tous les cas les animateurs doivent prévenir la ou le responsable de structure afin de convenir de la conduite à suivre.

8.4- L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LOISIRS ADOLESCENT ET PASSERELLE

7h45-9h15 : Accueil des enfants de l'accueil de loisirs primaire inscrits aux activités « passerelles »et des adolescents.

Les adolescents ont la possibilité d'arriver jusqu'à 10h00, selon le planning d'activités.

C'est un moment d'échange et d'information, de propositions d'activités, de dialogues sur de futurs projets, d'apprentissage à la prise de parole et à l'écoute, où les enfants peuvent s'exprimer.

10h-12h : Temps d'activité

La notion de plaisir est primordiale : le plaisir de l'enfant mais aussi de l'animateur à échanger, partager, à participer, à réaliser un projet. Les propositions faites par l'équipe aux enfants doivent tenir compte de cette notion de plaisir et l'enfant n'est plus passif mais acteur. Les activités respectent les rythmes de chacun tout en apprenant les contraintes liées à la vie en collectivité. Le rangement et le nettoyage font partie de l'activité.

12h-14h : Repas et temps libre

Les jeunes mangent et ensuite choisissent ce qu'ils souhaitent faire pendant un temps calme : les jeunes en profitent pour discuter, lire, faire des jeux de société....

14h-16h45 : Temps d'activité

16h45 -18h15 : Départ échelonné des enfants. Les équipes prennent le temps de discuter avec les familles, d'évoquer avec eux le déroulement de la journée. Le lien entre les familles et les équipes reste un point d'honneur au bénéfice de l'enfant.

9- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Les accueils de loisirs ont été créés dans le but :

- de répondre à un besoin exprimé par les familles,
- de pratiquer des activités variées afin de favoriser la découverte, les échanges, et de vivre des moments de convivialité,
- de prendre en compte la diversité du public et le respect des différences sociales et culturelles.

Dans un souci du respect des rythmes de l'enfant et des particularités de chaque tranche d'âge, les objectifs généraux sont communs mais le fonctionnement et la réalisation du projet sont différents et adaptés.

Les axes du projet pédagogique sont les suivants :

- Développer le respect des principes d'égalité, de laïcité et de citoyenneté par l'apprentissage du vivre ensemble.
- Développement et épanouissement de la personnalité des enfants.
- Ouverture vers l'extérieur.

9.1 OBJECTIFS PEDAGOGIQUES 3/6 ANS

- Accompagner l'enfant dans sa conquête d'autonomie en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul.
- Favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant dans les différents domaines de la motricité, de la perception du monde extérieur et de l'affectivité.
- Favoriser la socialisation des enfants (en introduisant des jeux collectifs et des activités en groupe dans les projets d'activités et dans des temps forts ou des moments informels de la vie des accueils de loisirs).
- Favoriser le développement psychomoteur.
- Permettre à l'enfant de trouver un lieu de vie agréable et sécurisant afin qu'il puisse passer ses temps libres le mieux possible en répondant à ses propres besoins.
- Respecter le rythme de vie de l'enfant en intégrant dans les activités de la journée des moments de détente et de récupération.

- Eveiller l'imagination et la créativité chez l'enfant.
- Développer un climat de confiance, de sérénité et de bien être entre les enfants et avec l'équipe d'animation, (écoute de l'enfant, disponibilité de l'adulte).
- Permettre à l'enfant de découvrir et de respecter son environnement.
- Donner un cadre et des repères sur ses droits et ses devoirs. Rappel des règles à chaque période et à chaque fois que cela semble nécessaire. Les règles peuvent évoluer tout le long de l'année après concertation avec les enfants et les animateurs.
- L'éveil des maternelles se fera par l'apprentissage de chansons et l'écoute d'histoires en lien avec le thème du moment.
- favoriser l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne (toilette, habillage...)

9.2 OBJECTIFS PEDAGOGIQUE 6/12 ANS

- **Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble**

- Amener l'enfant à apprendre la civilité en respectant les règles de vie du centre. Lui donner un cadre et des repères sur ses droits et ses devoirs. Rappel des règles à chaque période de vacances et à chaque fois que cela semble nécessaire. Les règles peuvent évoluer tout le long de l'été après concertation avec les enfants et les animateurs.
- Développer l'entraide et la socialisation par la mise en place d'activités collectives (grands jeux, collectifs, de coopération..) afin de favoriser l'esprit d'équipe.
- Mettre en place des activités où l'on mêle les âges et les genres (inter-génération) afin de mieux appréhender la différence. Solliciter les plus grands pour aider les plus petits.
- Amener l'enfant au respect d'autrui dans la différence en favorisant les moments de rencontre. S'opposer à la violence sous toutes ses formes (physique et orale).
- Organiser des rencontres « insolites » à la découverte de l'autre.
- Stimuler les échanges, la communication et la gestion des conflits afin de permettre aux enfants de s'exprimer sur le fonctionnement du centre.
- Eduquer à la vie citoyenne en instaurant des moments de parole au cours des quels ils pourront échanger entre eux aidés par les animateurs.
- Sensibiliser l'enfant sur le développement durable (économies d'énergie : eau électricité), le recyclage, le respect de la nature (balades, visites de sites, ateliers avec intervenants spécialisés, mise en place d'un jardin potager)

- **Encourager le développement de l'enfant en tant qu'individu.**

Respecter les besoins physiques et psychiques de l'enfant en tenant compte des rythmes et des capacités de chacun. L'équipe veille à l'équilibre des activités de la journée lors de l'élaboration des programmes.

Permettre à l'enfant de développer son imagination et sa créativité.

L'équipe proposera des thèmes variés afin de sensibiliser les enfants et créer une dynamique. Encourager l'enfant à prendre des initiatives en leur permettant de proposer des idées d'activité (projet d'enfant). Favoriser l'accès à l'autonomie en aidant l'enfant à gérer son temps libre (ex : laisser le choix des activités lors des temps d'accueil et de départ). Amener l'enfant à plus d'autonomie et d'initiative dans le cadre de l'hygiène (propreté, lavage des mains.) Inciter les enfants à participer aux tâches de rangement et de la vie quotidienne (activités, repas...).

- **Ouverture vers l'extérieur**

-Permettre à l'enfant de découvrir son environnement et l'initier à la culture et au sport. Pour cela, il lui sera proposé des sorties, sur des thèmes axés sur la découverte d'autres cultures.

-Mettre en place des actions communes avec d'autres structures afin de varier les rencontres.

-Travailler sur l'apprentissage de la vie en collectivité. La découverte de l'autre, le respect et l'entraide seront les objectifs visés par l'équipe. L'équipe veillera à ce que les enfants se sentent en sécurité dans un environnement différent de son quotidien.

Toutefois nous souhaitons aborder des thèmes différents à chaque période.

9.3 OBJECTIFS PEDAGOGIQUE 12-17 ANS

L'enfant est le centre de nos préoccupations. Nous devons l'aider à s'épanouir, à se construire pour l'amener à être autonome. L'accueil de loisirs pré adolescents et adolescents doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière, qui peut exprimer ses envies, ses désirs, ses mécontentements et les partager avec les autres. De ce fait, l'équipe d'encadrement doit pouvoir répondre aux demandes et aux besoins de l'enfant pour qu'il puisse passer des journées agréables et constructives.

L'objectif est d'instaurer une continuité au niveau de l'accueil des enfants de leur plus jeune âge jusqu'à 17 ans et également de proposer une prise en charge de qualité dans les différentes structures afin que les enfants s'épanouissent dans un cadre stimulant et sécurisant.

L'équipe d'animation travaille en cohérence et en harmonie avec les partenaires de la vie de l'enfant: famille et intervenants extérieurs.

- **Favoriser l'accès au sport, à la culture, aux savoirs au plus grand nombre.**

-Adapter les projets et les activités à l'ensemble de la tranche d'âges (12-17ans).

- Proposer des activités variées et attractives.
- Porter une attention particulière aux publics fragilisés.
- Permettre à l'enfant de découvrir leur environnement et les initier à la culture et au sport
- Favoriser les échanges et l'ouverture sur l'extérieur en mettant en place des actions communes avec d'autres structures afin de varier les rencontres.

- **Vivre et développer sa citoyenneté en développant l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilisation : respect envers soi-même et envers les autres, respect du matériel et respect de l'environnement.**

- Développer l'acceptation de la différence.
- Travailler sur l'apprentissage de la vie en collectivité. La découverte de l'autre, le respect et l'entraide.
- Affirmer que la place du jeune ne doit pas être celle d'un usager anonyme mais bien celle d'un acteur, qui par le biais de ses expériences de loisirs, se forme à ses futures expériences sociales.
- Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative.
- Impliquer les jeunes dans une démarche de projet à travers les différents dispositifs.
- Apporter une aide à tous les jeunes. Au travers des projets d'activités contribuer à une ouverture du jeune sur le monde (travail sur l'estime de soi, sur le regard de l'autre, sur la confiance ...), travail sur la tolérance. Favoriser l'engagement, l'expression et l'initiative des jeunes.

- **Sensibiliser les jeunes aux conduites à risques**

Reconduire et renforcer les actions de prévention ainsi que l'insertion, l'accueil et l'information des jeunes.

9.4- PEDAGOGIE UTILISEE ET DEROULEMENT DU PROJET

L'équipe souhaite travailler sur le schéma de progression suivant :

Réalisation des projets d'activités :

Les activités seront choisies et réparties entre les membres de l'équipe afin d'être préparées en amont. Chacun devra veiller à la qualité de ses activités avec pour objectif qu'elles soient ludiques et motivantes pour les enfants.

Chaque animateur devra réfléchir aux objectifs de ses activités. (Qu'est-ce que je veux apporter à l'enfant grâce à mon animation? Pourquoi? Comment?). Le jeu sera le support pédagogique essentiel au développement intellectuel et affectif de l'enfant.

9.5- LES MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN ŒUVRE

Un encadrement réglementaire.

L'encadrement est assuré toute l'année par l'équipe d'animation du SIVU Enfance Jeunesse de la vallée de la Vanera.

Des prestataires extérieurs peuvent intervenir afin d'apporter des connaissances spécifiques, qu'elles soient sportives, culturelles ou préventives.

a) Les locaux

Les accueils de loisirs périscolaires utilisent les différents équipements municipaux des différentes communes (salle d'écoles, gymnase, salle polyvalente, point information jeunesse, stade, terrain de tennis, salle des fêtes, terrain de sports des écoles, etc.) pour ses différentes animations.

b) Les activités

Jeux et activités sportives

Quelques exemples de jeux et d'activités proposés:

- Activités sportives (sports collectifs, d'oppositions, ...), Jeux collectifs, Vélo, Patinoire, raquettes ...

Activités manuelles

L'activité manuelle est l'action d'agir avec les mains, avec l'aide ou non d'outils, sur différents matériaux. Il est évident que cette action permet de s'exprimer, en transformant, en assemblant, en combinant, en colorant ou en laissant son empreinte. L'activité manuelle peut aussi permettre d'exprimer ce qui ne peut pas être forcément formulé par le langage verbal. L'activité manuelle doit aussi promouvoir la relation avec l'autre.

Le PLAISIR de créer est primordial. Le rôle de l'animateur est de donner aux enfants un sentiment de réelle sécurité et de les encourager dans leurs efforts de création. La création individuelle et la création collective sont bien distinctes et complémentaires. Les productions devront être mises en valeur, soit en étant exposées, soit en étant à la disposition des enfants. Enfin, l'animateur veille à la sécurité de chacun, sans pour autant tomber dans le piège de la surprotection.

Activités d'expression

Lors d'une répétition ou d'une production artistique, nous veillerons à créer un climat de confiance propice à la participation de chacun (Ex : interdiction de porter des jugements de valeur sur les personnes ou sur leur réalisation). Il conviendra particulièrement de ne jamais

mettre un joueur sans repère ou sans consigne, et de partir du principe que tout le monde a de l'imagination.

Quelques exemples d'activités :

- Danse, chant, théâtre, jeux de rôle, mimes...

Les activités de plein air

Le plein air, c'est l'ensemble des activités permettant une rencontre avec les éléments naturels.

Ces activités peuvent prendre des formes diverses :

- construction d'objet pour jouer avec les éléments naturels,
- exploration de milieu naturel (forêt, montagne, lac...),
- aménagements divers facilitant l'installation dans le milieu (camping, cabane, tipi ...),

Les activités à caractère culturel

Ces activités permettent à l'enfant de découvrir son environnement et de l'initier à l'ouverture vers l'extérieur. Pour cela il lui sera proposé des sorties et des activités ludiques à caractère culturels (musées, spectacles, quizz, grands jeux, jeux de plateau, chasse au trésor, rallye photo, danse, chant, contes, intervenants extérieurs...).

L'organisation des séjours, mini-séjours et activités accessoires

Ce mode de vacances est une action privilégiée pour une ouverture aux autres et au monde. Il permet l'apprentissage de l'autonomie, de la vie en collectivité et favorise l'éducation à la citoyenneté. Il a également pour objectifs de responsabiliser le jeune en l'investissant systématiquement dans la préparation et le déroulement de ses vacances. Comme d'autres actions, ces séjours sont aussi des espaces d'expérimentations pour permettre aux participants de développer leurs talents et leur créativité. Enfin, cette action permet de créer un lien privilégié avec les familles des participants.

Ces séjours ont été mis en place à la demande des enfants. Ils répondent à leur idéal de vacances avec des enfants de leur âge pour découvrir ensemble de nouveaux horizons et de nouvelles activités.

Aussi, nous proposons pendant les vacances de Printemps, Eté et Automne des séjours ou mini-séjours au 6-11 ans, passerelle et 12-17 ans. La durée peut être de 1 à 4 nuits selon l'éloignement et les tranches d'âge.

Un projet pédagogique est réalisé pour chaque séjour. Ils sont mis en ligne sur le site :

sivuej-vanera.fr.

10- L'INTEGRATION D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS

Nous pouvons accueillir sur les différents accueils de loisirs des enfants porteurs de handicaps. Il nous paraît primordial de réfléchir à comment accueillir ces enfants dans les meilleures conditions possibles.

Les objectifs de cet accueil sont de :

- permettre aux enfants porteurs de handicaps de passer de bons moments avec les autres enfants,
- répondre aux besoins physiologiques des enfants porteurs de handicaps afin de ne pas les mettre en insécurité,
- développer chez les autres enfants de l'ALSH le respect de la différence.

Avant l'accueil : Il est essentiel pour le directeur de pouvoir rencontrer l'enfant, ses parents, et au besoin son médecin. Cette rencontre permettra de connaître l'enfant, son comportement, ses différents troubles, de présenter le handicap, mais aussi pour les parents de nous expliquer ce qu'ils attendent de cette intégration. A la fin de cet entretien sera établie un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Bien sûr le directeur se doit d'informer et de sensibiliser l'équipe d'encadrement.

Pendant l'accueil : Les animateurs ou l'animateur référent devra répondre aux besoins premiers de l'enfant, l'accompagner dans les différents moments de la vie quotidienne, dans les temps d'activités et dans les relations au groupe. Il est important de discuter avec tous les enfants de l'accueil et surtout de répondre aux questions de chacun. Le but est que l'enfant porteur de handicap vive des temps de plaisir avec les autres enfants. Cela permettra aussi d'aborder la notion de la différence. Il est aussi important que l'équipe d'encadrement ne surprotège pas l'enfant porteur de handicap, afin que cela ne freine pas son évolution. Après l'accueil : Le retour quotidien fait aux parents est primordial. Il peut être fait comme pour les autres enfants à l'oral en fin de journée. Il s'agira de préciser les points positifs et les limites de l'accueil de l'enfant du point de vue des parents et de l'équipe pédagogique. Il est aussi important de discuter en équipe afin de connaître le vécu des animateurs sur la journée (les problèmes rencontrés, les points positifs, les pistes d'amélioration possibles). L'équipe pédagogique devra se poser la question : l'intégration de l'enfant porteur de handicap est-elle réussie ?

L'Association Hand'avant accompagne le SIVU et la famille de l'enfant porteur de handicap.

Des rendez-vous réguliers aident l'équipe pour faire évoluer cet accueil.

11- LA PLACE DE L'ANIMATEUR

L'animateur a des interactions avec différents acteurs, et en tout premier lieu avec l'enfant. Il est garant de sa sécurité physique et affective. Il se doit donc d'être pour lui, un repère stable. L'animateur est le garant du cadre dans lequel les enfants évoluent. Pour cela, il doit permettre et favoriser l'expression de l'enfant, mais aussi aller au-devant de lui. Il doit être juste et équitable. L'animateur accompagne l'enfant dans la construction de sa personnalité. Pour cela, il doit essayer de lui donner les moyens de faire par lui-même, de faire des découvertes. L'animateur n'est pas isolé dans ses fonctions auprès des enfants. Il fait partie d'une équipe. Au quotidien dans les différents lieux d'accueil, les animateurs sont répartis en fonction des effectifs.

L'animateur est à même de prendre des initiatives, d'exprimer son désaccord ou ses questionnements. Il prend soin de les exprimer au bon endroit et à un moment approprié, en tenant compte de la présence ou non d'autres personnes (enfants, familles, enseignants, etc.).

L'animateur recherche en cas de besoin une solution individuelle ou collective au problème rencontré afin de pouvoir adopter une réponse applicable par l'ensemble des membres de l'équipe. En cas de besoin, il est également possible de contacter les responsables de l'accueil et/ou de prendre rendez-vous avec la directrice générale des services.

Avec le public adolescent, l'animateur a un rôle d'écoute et de conseil, il favorise l'échange avec et entre les jeunes. Il a un rôle d'accompagnement au montage de projets (soutien logistique, conseils, guide à la concrétisation de ses envies...). L'animateur veille à proposer une diversité d'activités pour répondre aux besoins d'ouverture et d'enrichissement personnel. Il veille au respect, des règles, de son environnement et des autres.

12-CONSEILS IMPORTANTS

Les animateurs doivent en permanence connaître le nombre exact d'enfants sous leur responsabilité (Qu'ils se trouvent dans le centre et en extérieur. Ne pas oublier de les compter régulièrement).

Si la sortie se fait à pied, les enfants se déplacent en rang par deux, un animateur ouvre la marche, le deuxième la ferme.

Si la sortie se fait en bus, il faut vérifier que les ceintures de sécurité (quand elles existent) soient attachées. A la montée et à la descente du bus, un animateur doit précéder les enfants. En sortant du bus, le deuxième animateur s'assure que rien n'a été oublié.

Les animateurs même s'ils ne sont pas responsables de l'entretien des locaux doivent s'assurer que ceux-ci soient rangés (un peu de respect pour les agents d'entretien !!). Penser à vérifier que

les chasses d'eau ont été tirées, que le matériel a été remis en place après les activités et que les chaises soient relevées afin de faciliter le travail des personnes qui font le ménage.

13- EVALUATION

Le présent Projet pédagogique fait l'objet d'une évaluation annuelle au moment du bilan annuel. Ce bilan comprend une évaluation qualitative et quantitative.

Les critères :

Quantitatifs :

Fréquentation, régularité, participation aux activités proposées.

Qualitatifs :

Evolution de l'enfant, relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie, l'implication des familles et la réalisation des objectifs visés.

Les outils : Le retour des parents, des enfants, et des animateurs permettront de mesurer l'impact de nos interventions et la réalisation de nos objectifs.

Après chaque période, un bilan est fait par l'équipe avec la coordinatrice des services et la coordinatrice CAF, afin de mesurer la qualité du service au regard des usagers.

Ainsi, des modifications sont apportées pour répondre aux objectifs du Projet pédagogique.